



OPÉRATION PREMIÈRES PAGES - 2021 - CHARTRE DE COOPÉRATION DES LIEUX DE RETRAIT DE L'ALBUM

Dans le cadre de l'opération Premières Pages, vous vous êtes positionnés pour être lieu de retrait de l'album offert à tous les enfants nés ou adoptés dans le département et nous vous en remercions.

Afin de permettre une réalisation homogène et de qualité sur l'ensemble du territoire départemental l'objet de cette charte de partenariat vise à préciser les :

- Conditions d'exercice de la fonction de lieu retrait au regard des objectifs de promotion de la lecture et de la culture auprès des tous petits et de leurs parents,
- Modalités pratiques de mise en œuvre,
- Conditions auxquelles il convient d'accorder de l'importance pour la mise en place d'une action de valorisation.

Attention : Premières Pages et les actions que vous serez amenés à conduire s'inscriront dans le cadre du respect des consignes sanitaires liées à la COVID-19.

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, le COPIL et/ou le groupe projet pourraient être amenés à modifier les contours de cette charte dont vous seriez bien évidemment mis au courant.

L'exercice de la fonction de lieu retrait de l'album suppose :

- d'être ouverts à **toutes** les familles qui se tourneront vers vous, qu'elles entrent ou non dans le champ de vos compétences ou de votre aire géographique,
- d'accueillir les parents, de leur présenter la démarche et de leur remettre le livre (contre le bon de retrait qui sera joint au courrier envoyé aux parents)
- d'inviter les parents à participer aux manifestations culturelles organisées dans le département et à découvrir les bibliothèques notamment grâce à l'adhésion gratuite offerte aux nouveau-nés (ou adoptés)
- d'accueillir ou d'animer une manifestation de valorisation « Premières Pages » dans vos locaux : lectures, spectacle, rencontre, contes, ateliers...
- de suivre les journées de formation professionnelles gratuites autour du livre et du tout-petit qui peuvent être organisées par le Département,

Les modalités pratiques d'exercice de la fonction de lieu retrait prévoient :

- de conserver les bons remis par les parents afin de les remettre au groupe projet pour faciliter l'évaluation de l'action,
- de gérer un stock de livres. En effet, nous vous donnerons un certain nombre d'ouvrages que vous gèrerez afin de délivrer l'album aux familles concernées par l'opération munies d'un bon de retrait. De même, vous resterez en contact avec la Médiathèque afin de demander du réassort d'ouvrages ou au contraire retourner le surplus.

Pour ce dernier point, les services de la Médiathèque départementale et de la Direction Enfance & Famille, en lien avec le Comité technique Premières Pages, seront en capacité de vous accompagner dans le montage du projet.

Déroulé d'une manifestation, des points d'attention :

Dans le cadre de la manifestation que vous serez amené à accueillir ou à réaliser, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Une salle conviviale et chaleureuse
- Mettre en place des conditions d'accueil de qualité
- Assurer la promotion active de l'action qui va se dérouler
- D'utiliser les supports de communication disponibles sur le portail hapybiblio.fr
Rubrique : Découvrir – Premières pages – Espace partenaires sans oublier les logos

Il convient de ne pas négliger tous ces points : faire venir un intervenant a un coût que les partenaires Ministère de la Culture, CAF et Département assument mais la réussite du projet dépend de votre investissement.

POUR CONCLURE

Ce document a pour objectif de vous aider à faire de ces rencontres autour de l'album un moment privilégié

Si vous rencontrez des difficultés rendant complexe l'exécution de tout ou partie de cette charte, merci de les indiquer dans le cadre ci-dessous :

Parce que chaque moment est unique, il existe bien des façons de préparer et vivre une rencontre. Elles sont toutes aussi riches et gratifiantes pour tous car c'est avant tout une rencontre humaine.

Structure/ Nom de la personne référente du projet :

Date :

Signature :